



Association de Défense des Investisseurs Héritier

Chères Mesdames, Chers Messieurs,

Nous vous écrivons en votre qualité de clients de la Société HERITEOR.

Comme vous, nous avons souscrit aux produits d'investissement de cette société consistant en l'acquisition en pleine propriété ou en indivision de collections de timbres, éprouves, monnaies anciennes, monnaies antiques, billets, assignats...

Or, nous sommes aujourd'hui face à une situation extrêmement délicate, puisque nous risquons de perdre la totalité de notre investissement du fait, notamment, des agissements du Président de la Société HERITEOR.

En effet, ce dernier a quitté ses fonctions dans le courant de l'année 2017, et a ensuite disparu, prenant soin au préalable de vider les coffres de la banque de la société, de l'ensemble des collections (plus de 20 millions d'euros de valeurs).

Depuis la Société a été placée en liquidation, des plaintes ont été déposées, et des actions ont été conduites de manières éparpillées...

De cela, il résulte que le temps passe et l'affaire s'enlise.

En ce qui nous concerne, on nous attribue un rôle de victime devant se résigner à attendre, à espérer que les choses évoluent favorablement...

Ceci n'est pas acceptable, c'est de notre investissement et de notre patrimoine dont il s'agit ; nous sommes les principales victimes de cette affaire et ce dossier ne peut se traiter « au-dessus de nos têtes ».

Nous devons être en mesure de faire valoir nos droits efficacement, seul moyen de ne pas perdre notre investissement et d'obtenir réparation.

Pour ce faire, deux conditions nous sont apparues comme rédhibitoires ; la première, nous regrouper, la seconde, être assistés par des professionnels de la défense collective des investisseurs.

En ce qui concerne le premier point, nous avons décidé de créer l'ADHIR, l'association de défense des investisseurs HERITEOR :

www.defenseadhir.com

Cette association a notamment pour mission de regrouper et fédérer les investisseurs victimes de cette société, de les informer sur la situation, de les assister dans les difficultés qu'ils rencontrent,



Association de Défense des Investisseurs Héritier

de saisir les pouvoirs publics et les médias de l'affaire, ainsi que d'être les interlocuteurs privilégiés du cabinet d'avocats retenu.

Afin d'adhérer à l'ADIHR (adhésion gratuite), nous vous invitons à remplir le formulaire figurant à l'adresse suivante :

www.defenseadhir.com/adhesion

Par ailleurs, vous pouvez prendre attache avec l'association en adressant un mail à l'adresse suivante :

def@defenseadhir.com

En ce qui concerne le second point, nous avons recherché un cabinet spécialisé dans la défense des investisseurs.

Après diverses consultations et recommandations, nous avons retenu le cabinet GOETHE AVOCATS (www.goethe-avocats.com) dont l'activité consiste exclusivement à défendre des investisseurs privés, et qui est intervenu dans plusieurs des plus importants dossiers du secteur ces dernières années.

Ce cabinet dispose visiblement d'une compétence reconnue dans la défense collective des investisseurs, et bénéficie du savoir-faire juridique transversal et des ressources nécessaires au traitement de ce type d'affaire.

Nous avons négocié dans l'intérêt des membres de l'ADIHR des modalités d'intervention dont vous pourrez prendre connaissance, si vous le souhaitez, à l'adresse suivante, **www.goethe-avocats.com/donner-mandat-heriteor**.

Ce cabinet d'avocats, conseil de l'ADIHR, a ouvert une ligne téléphonique dédiée à ce dossier, afin que tous les investisseurs qui seraient intéressés par la défense de leurs droits puissent obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent : **01.82.28.34.30**.

Par ailleurs, dans le cadre de la défense de l'ADIHR et de ses membres, ce cabinet tiendra deux réunions, dans ses locaux, aux dates et heures suivantes :

- Le 28 novembre 2019 à 18h30
- Le 4 décembre 2019 à 18h30

Si vous souhaitez participer à l'une de ces réunions, **merci d'adresser un mail à l'adresse suivante : def@defenseadhir.com**.

Nous ne pouvons que vous inviter à vous joindre à nous, en intégrant l'ADIHR.



Association de Défense des Investisseurs Héritéor

Nous nous devons de nous fédérer et de nous défendre ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup de choses.

Cordialement,

Xavier PUECHAL
Président

Florence FLEURYNCK
Secrétaire